

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 5

Votants : 42

Date de la convocation

23 novembre 2023

Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'Hangest en Santerre sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, COULOMBEL Aurélie

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, COTTARD Yves de DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Marie-Corrinne, M. NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Messieurs DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, LAVOINE Nicolas, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, VIOLETTE Paul, MIANNE Michel, DARCIS Philippe, WABLE Vincent, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, SZYROKI Jacky

OBJET : CONVENTION AMSOM – VENTE DE FONCIER

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président « Développement économique »

Par délibération du Conseil communautaire du 04 novembre 2021, référencée 2021-04.11.07 Feuillet 446, la CCALN a signé une convention avec l'AMSOM portant co-maîtrise d'ouvrage sur le projet de MSP et béguinage sur le site de la friche Breilly à Moreuil,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 06 juillet 2023, référencée 2023-06.07.15 Feuillet 709, relative à la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale, précisant « **Au titre de la Santé : Maison de Santé Pluriprofessionnelles à Moreuil (au motif que l'implantation d'une MSP poursuit un objectif social d'accès aux soins)** »

Rappel : Dans le cadre de la réhabilitation de la friche « Breilly » située rue Carnot à Moreuil, la CCALN envisage deux projets structurants pour son territoire.

Pour le premier : un ensemble de maisons en béguinage porté par l'AMSOM

Pour le second : une maison de santé pluriprofessionnelle portée par la CCALN. Actuellement, le réseau des professionnels de Santé du territoire et la CCALN s'entendent sur la volonté commune de faire aboutir ce

projet et par là même un projet de Santé pour le territoire qu'il revient d'élaborer et de faire reconnaître par l'ARS.

Le Bureau du Conseil d'Administration d'AMSOM HABITAT en date du 19 mai 2021 a validé la réalisation d'une opération de bégainage d'environ 18 logements individuels pour personnes âgées et l'édification d'une Maison de Santé Pluridisciplinaires sur la commune de Moreuil.

Actuellement, le projet en phase AVANT PROJET DEFINITIF prévoit la réalisation de 12 logements individuels et de 1000 m² de surface de Maison de Santé Pluridisciplinaires. Il avait été convenu avec l'AMSOM que l'acquisition du foncier se régulariserait avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye à l'issue de l'opération globale d'aménagement.

Dans le cadre de l'appel à projet Fonds Friche, il est impératif, afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention obtenue par l'AMSOM, de régulariser cette vente, ce qui permettra à l'AMSOM de demander le solde de subvention de 105 435 Euros avant la fin d'année 2023.

Pour mémoire, le montant total de la subvention allouée a été conventionné à hauteur de 150 621 Euros. Une avance de 30% ; soit 45 186 Euros a été versée à l'AMSOM.

La division cadastrale permettant d'identifier les parcelles à céder est en cours de finalisation, un bornage contradictoire est prévu le 25 Octobre ; à l'issue de cela, les numéros de parcelles seront connus (cf PJ).

Le prix fixé pour l'acquisition des parcelles suivant le plan ci-dessous a été fixé d'un commun accord avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye à 120 000 € net vendeur, soit 10 000 € par logement construit, une délibération ayant été prise par l'AMSOM le 08 novembre 2023.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 40 Contre : 2 Mme ROSE, M. BLIN Abstention : 0)

le Conseil Communautaire

- Entérine la vente du foncier à l'AMSOM, tel que figurant sur le plan joint, au prix net vendeur de 120 000 €,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président à signer la vente et tous les documents se rapportant à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 04/12/23
Affiché le 05/12/23

Fait et délibéré, le 30 novembre 2023
à HANGEST EN SANTERRE

Le Président,
Alain DOVERGNE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 6 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Flers-sur-Noye sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● **Etai^{ent} présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique, MENARD Sergine, DEMORSY Roselyne, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, COLOMBEL Aurélie
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, LAMOTTE Dominique, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, SZYROKI Jacky, VIOLETTE Paul, AMIACHE Franck (suppléant de CARON Hubert), BERTHE Pascal, DEPRET Patrick, BLIN Nicolas, BENONY Miguel, DESROUSSEAUX Éric, DARCIS Philippe, DEMOUY Bertrand, CAPELLE Hubert, MEGLINKY Philippe

● **Disposai^{ent} d'un pouvoi^r :**

M. LECOINTE de M. DURAND, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR Roger, M. JUBERT de Mme BERTOUX, M. CHANTRELLE de Mme RIQUIER, M. BOUCHER de M. VERONT, M. NOCHEZ de M. PARENTY, M. AMIACHE de M. BEAUMONT, Mme PATRICE-BOURDELLE de Mme DOUAY, M. BLIN de Mme ROSE, M. DESROUSSEAUX de M. COTTARD, Mme RAMON de Mme TESTART

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames RIQUIER Ludvine, BERTOUX Julia, DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, TESTART Laëtitia
Messieurs DURAND Pierre, LEVASSEUR Roger, COTTARD Yves, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, BOQUET Cédric, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 43
dont suppléé : 1

Membres représentés : 11

Votants : 54

Date de la convocation
30 juin 2023

Secrétaire de séance :
Mme COLOMBEL Aurélie

OBJET : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE - ACTION SOCIALE

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement Economique - Tourisme

*Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17 et L 5214-16
Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019, portant statuts de la Communauté de communes Avre Luce Noye,
Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021, portant transfert de la compétence Mobilité à la CCALN,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, relative aux statuts de la CCALN, notamment au niveau des compétences optionnelles, et plus particulièrement de l'Action sociale,
Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, du 20 décembre 2018 et du 2 mai 2019, 03 février 2022 relatives à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale,*

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la définition de l'intérêt communautaire pour certaines compétences,

Pour rappel : L'intérêt communautaire permet de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la CCALN. Il s'analyse comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la CCALN et ceux qui demeurent au niveau communal.

L'intérêt communautaire ne concerne que certaines compétences expressément et limitativement énumérées par la loi.

L'intérêt communautaire est exclusivement défini par le Conseil communautaire, à la majorité qualifiée de ses deux tiers, en application du III de l'article L.5214-16 du CGCT. Les conseils municipaux ne participent pas à cette définition.

En principe l'intérêt communautaire doit être défini au moyen de critères objectifs permettant de fixer une ligne de partage stable, au sein de la compétence concernée, entre les domaines de l'action communautaire, et ceux qui demeurent au niveau communal, qu'il s'agisse d'opérations, de zones ou d'équipements, existants ou futurs. Ces critères peuvent être de nature financiers (seuils) ou reposer sur des éléments physiques (superficie, nombre de lots ou de logements...) voire géographiques sous réserve d'une définition précise de la localisation retenue. Ils peuvent également être d'ordre qualitatif, sous réserve d'un énoncé objectif et précis.

Quand l'emploi de critères objectifs ne permet pas à lui seul, de délimiter avec suffisamment de précision la frontière entre les compétences communales et intercommunales, le recours à une liste est possible.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 45, Contre 6 : Mmes Patrice-Bourdelle, Douay, Rose, Mrs Durand, Blin, Lecointe, Abstentions 3 : Mmes Marcel, Ménard, Blin), le Conseil Communautaire :

- Entérine la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, au titre des compétences optionnelles, comme suit :

Les actions d'intérêt communautaire sont les suivantes :

- Gestion d'un Service d'Aide à Domicile (Mode Prestataire et Mode Mandataire) des personnes âgées et handicapées (Aide-ménagère, APA, téléassistance, Garde à domicile...)
- Au titre de la Petite Enfance : création, entretien, gestion des équipements accueillant les structures Petite Enfance
 - Le Pôle multi accueil Coquille de Noye à Alilly sur Noye
 - La Crèche Les P'tits Hiboux à Moreuil
 - Le Relais d'Assistantes Maternelles (Alilly sur Noye)
 - Le Relais d'Assistantes Maternelles (Moreuil)

sont déclarés d'intérêt communautaire

- Au titre de la Santé : Maison de Santé Pluriprofessionnelles à Moreuil (au motif que l'implantation d'une MSP poursuit un objectif social d'accès aux soins)
- La CC déclare d'intérêt communautaire :
 - l'Aide sociale facultative apportée aux résidents du territoire de la CCALN
 - l'Aide sociale légale aux résidents du territoire de la CCALN,
 - le Soutien et l'aide aux démarches administratives aux résidents du territoire de la CCALN
 - les Chantiers d'insertion
 - la création et la gestion d'un Espace de Vie Sociale
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 07/07/23

Affiché le 10/07/23

Fait et délibéré, le 06 juillet 2023
à ESCLAINVILLERS

Le Président,

Alain DOVERGNE



appt@uic.edu • 800.828.8228 • www.uic.edu
1001 S. Morgan St., 10th Floor • Chicago, IL 60607-7199
Tel.: 312.996.3232 • Fax: 312.996.3235 • admission@uic.edu
©2006 UIC. All rights reserved.

